



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Etats-Unis

Question écrite n° 25708

Texte de la question

M. Jean Bardet appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur certaines conséquences de la guerre chimique menée par les Etats-Unis au Vietnam dans les années 60. L'emploi d'un défoliant appelé « agent orange » et contenant de la dioxine semble avoir en effet provoqué de graves problèmes de santé à la fois chez les Vietnamiens mais aussi chez les combattants américains. A la suite du procès intenté par ces derniers, une commission d'enquête américaine a reconnu officiellement en 1996 qu'un certain nombre de maladies étaient dues à cet agent. En conséquence, et devant l'inquiétude des anciens combattants et leur volonté d'exprimer leur solidarité envers les combattants et les familles aujourd'hui encore confrontés aux conséquences dramatiques de l'usage de cette arme, il souhaiterait savoir si le gouvernement français s'est saisi de cette question, et s'il envisage de mener une action dans ce domaine.

Texte de la réponse

Dans le cadre des conséquences à long terme du conflit entre les Etats-Unis et le Vietnam, la question de la toxicité pour l'homme de l'agent orange, que soulève l'honorable parlementaire, est certainement l'une des plus délicates et des plus douloureuses. Il semble en effet que le contact avec la dioxine contenue dans cet agent défoliant, largement utilisé dans les années 1960 par les Etats-Unis dans le cadre de son intervention au Vietnam, ait eu des conséquences importantes sur la santé des populations exposées. Ont notamment été rapportées une recrudescence des cas de cancer et de leucémie, ainsi que l'apparition, à partir de la troisième génération, de malformations dues à des mutations génétiques irréversibles. Le Gouvernement français comprend l'émoi, relayé par l'honorable parlementaire, des anciens combattants face à ce grave problème, et salue l'esprit de solidarité dont font preuve leurs associations en apportant leur soutien aux initiatives prises sur le terrain pour venir en aide aux victimes de tous âges. S'agissant d'une question touchant aux relations entre deux Etats tiers, le Gouvernement se doit d'agir avec une certaine prudence, en s'abstenant notamment de prendre des mesures qui pourraient être interprétées comme des ingérences ou des partis pris. Conscient néanmoins du nombre important au Vietnam d'enfants victimes de malformations et autres anomalies génétiques, et soucieux de contribuer à réduire leur détresse et celle de leurs familles, le Gouvernement français a décidé d'appuyer les programmes destinés à leur porter assistance. Ainsi, lors de sa visite au Vietnam, du 15 au 19 mars 1999, le secrétaire d'Etat aux anciens combattants a pu annoncer la mise en place d'un soutien financier au « Village de l'amitié » de Van Canh. Inauguré le 29 octobre 1998 en présence des représentants d'associations françaises d'anciens combattants, cet établissement social à vocation humanitaire, relevant de l'association des vétérans du Vietnam, accueille des enfants de vétérans vietnamiens nés avec des malformations, ainsi que des vétérans âgés atteints de maladies graves liées à l'absorption de dioxine. La contribution du Gouvernement français devrait permettre au Village de l'amitié d'améliorer ses infrastructures et de développer ses capacités d'accueil, afin qu'un plus grand nombre de ceux qui souffrent puissent y trouver du réconfort.

Données clés

Auteur : [M. Jean Bardet](#)

Circonscription : Val-d'Oise (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25708

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 1999, page 998

Réponse publiée le : 26 avril 1999, page 2479